



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2012

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire	
Monsieur	Réal Payette	Siège	#1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège	#2
Madame	Angèle Roy	Siège	#3
Madame	Danielle Morin	Siège	#4
Monsieur	Serge Forest	Siège	#5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège	#6

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

ABSENCES

Monsieur Gaétan Morin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 20h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1293-2012

Suivant la proposition de: Noël Lefebvre
Dûment appuyée par: Réal Payette
Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: 1294-2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 11 juin 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 11 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2012

4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

Dépôt pétition – Compteurs intelligent
Dépôt demande de l'A.P.L.G. – Ligne Chamouchouane

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de juin 2012.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

7. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de juin 2012 (28 permis) pour un cumulatif de 135 permis pour l'année 2012.

7.2. Matricule 9708 11 5472 - PIIA

No: 1295-2012

ATTENDU QUE les propriétaires de la matricule 9708 11 5472 ont déposé une demande de permis de rénovation pour la propriété du 321, Rue Principale afin de changer la finition extérieure du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située dans la zone PIIA

CONSIDÉRANT QUE les modifications présentées rencontrent les critères exigés dans la zone PIIA et que le C.C.U. recommande l'émission du permis.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

D'AUTORISER l'émission du permis pour le remplacement du revêtement extérieur en Canaxel couleur gris granite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1 Matricule 9708 97 8227 – Crédit intérêts

No: 1296-2012



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2012

ATTENDU QUE le nouveau propriétaire n'a pas reçu le compte de taxe pour les droits de mutation de la matricule 9708 97 8227 lors de l'envoi postal vu qu'il a été envoyé à son ancienne adresse postale.

ATTENDU QUE toutes les autres charges au compte ont été payés selon les échéanciers prévus.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu:

D'AUTORISER le crédit d'intérêts de \$41.02 à la matricule 9708 97 8227.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. VIDANGE DES INSTALLATIONS SANITAIRES MUNICIPALES

No: 1297-2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité droit procéder à la vidange des installations sanitaires lui appartenant situées aux endroits suivant :

- 435, 1^{ère} Rue Pied de la Montagne (Salle communautaire)
 - o 1000 gallons
- 361, Rang Pied de la Montagne (Chalet des loisirs)
 - o 950 gallons
- 363, Rang Pied de la Montagne (Maison des Jeunes)
 - o 750 gallons
- 1210, Route 343 (Plage municipale)
 - o Fosse septique 4000 gallons
- 500, Rue Principale
 - o Fosse septique 850 gallons
- Cabanon de l'Étang
 - o Fosse septique 750 gallons

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Marcel à marde	\$0.19 le gallon + taxes
ABC (Savignac)	\$0.20 le gallon + taxes

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat de vidange de fosses septique à Marcel à marde au montant de \$0.19 le gallon plus taxes et appliquer la dépense au comptes prévus au budget au pourcentage suivant :



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2012

Salle Communautaire	12%
Chalet des Loisirs	11%
Maison des jeunes	9%
Plage	48%
Hôtel de Ville	19%

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Refonte règlement en urbanisme – Exp.

No: 1298-2012

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le 26 mai 1994, une réglementation d'urbanisme comprenant un règlement de zonage portant le numéro 144-94, et qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC de Matawinie en date du 23 novembre 1994.

CONSIDÉRANT QUE la réglementation d'urbanisme ne reflète plus la réalité actuelle de la municipalité ni des dossiers de jurisprudence ou des développements en urbanisme et qu'une refonte est maintenant nécessaire.

CONSIDÉRANT QUE nous devons terminer le mandat débuté en 2010.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

DE MANDATER la firme Exp. afin de terminer le mandat de refonte du plan et des règlements d'urbanisme, tel que stipulé à l'offre de service jointe en annexe pour en faire partie intégrante, au montant de \$14,985 plus taxes et appliquer la dépense au Surplus cumulé non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4. Culture – Festival des Artisans

No: 1299-2012

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Culture doit entamer certaines activités pour l'année 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

D'APPROUVER les dépenses budgétaires suivantes pour les activités du Festival des Artisans:



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2012

Publicité - graphiste		2000.00
Publicité - brochures 20,000 copies		4,000.00
Publicité - journaux locaux		4,000.00
Publicité - coroplastes et affiches		<u>1,825.00</u>
Total Publicité	02-700-10-341	\$11,825.00
Achats de trophées	02-700-10458	550.00
Conférence de presse	02-700-10-25	1,500.00
Location de chapiteaux	02-700-10-516	22,000.00
Réparation de terrain	02-700-10-522	1,000.00
Électricien	02-700-10-524	2,500.00
Animation	02-700-10-459	7,000.00
Poste	02-700-10-527	350.00
Projet enfants	02-700-10-530	500.00
Identification bénévoles	02-700-10-462	2,000.00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Travaux publics - Dépenses

No: 1300-2012

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses doivent être approuvées pour le département des Travaux Publics.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

D'APPROUVER les dépenses suivantes:

Jocelyn Breault	(minuterie terrain de tennis)	\$468.26 + taxes
Clôtures MT	(terrain de balle)	\$1,500.00 + taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. CRÉ Lanaudière – Programme de soutien aux événements touristiques

No: 1301-2012

ATTENDU QUE le Festival des Artisans a présenté une demande d'aide financière pour le volet «Mosaïque des cultures» lors de l'édition 2012.



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2012

ATTENDU QUE l'aide financière reçue est de \$1,500.00 dans le cadre de cette activité.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :

D'AMENDER le coût total du projet à \$3,000.00 et de confirmer que la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare s'engage à investir 50% des coûts du projet de \$3,000.00 «Mosaïque des cultures», soit \$1,500.00.

D'AUTORISER Mme Catherine Haulard à signer tout document à donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. H.L.M. – Révision Budget 2012

No: 1302-2012

ATTENDU que le Conseil de Sainte-Marcelline-de-Kildare a reçu copie du rapport des Prévisions budgétaires 2012 de l'Office municipal d'habitation et a déposé le dit rapport lors de la séance régulière du 13 février 2012.

ATTENDU QU'une révision du dit budget a été reçue et doit être déposée.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :

QUE la révision des prévisions budgétaires 2012 de l'Office Municipal d'Habitation de Ste-Marcelline soient acceptées tel que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés. Salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de juin 2012

No : 1303-2012



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2012

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de juin 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	\$193 217,84
Salaires	\$18 690,65
Mensuels	<u>\$33 014,18</u>
	\$244 922,67

Représentés par chèques #P1200219 à #P1200256 & #C1200354 à #C1200439.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11.1. Règlement 348-2012 – Amendement 144-94 , article 6.3.7.

No : 1304-2012

ATTENDU QU'un Avis de Motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 14 mai 2012.

ATTENDU QUE la séance de consultation publique a été tenue le 6 juillet 2012.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Angèle Roy
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre
Il est résolu :

D'ADOPTER le Règlement 348-2012 – Amendement 144-94, article 6.3.7.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. AVIS DE MOTION



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2012

12.1. RÈGLEMENT 350-2012 – ROUTE 42

No : 1305-2012

Conformément à l'article 445 du *Code municipal* (L.R.Q., c.C-27), il est donné à la présente séance par Noël Lefebvre, un avis de motion avec dispense de lecture de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement ratifiant le règlement de fermeture par la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare de l'assiette de l'ancien chemin (Route 42) situé en face du lot 7A-P, Rang 12 Canton Kildare, Paroisse de St-Alphonse-de-Rodriguez.

13. AFFAIRES REPORTÉES

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

14.1. Hydro Québec – Projet Chamouchouane/Bout de l'Île

No : 1306-2012

ATTENDU QU'Hydro Québec prévoit l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735kV du poste Chamouchouane jusqu'au poste Bout de l'île.

ATTENDU QUE cette nouvelle ligne traverse plusieurs municipalités de notre MRC ainsi que celles avoisinantes et que notre municipalité appuie la municipalité de St-Ambroise-de-Kildare et la M.R.C. de Joliette dans leurs démarches d'opposition à ce projet.

ATTENDU QU'il est raisonnable d'avoir des inquiétudes quant à l'impact sur la santé et l'impact environnemental de ce projet.

ATTENDU QUE nos paysages sont reconnus pour leur valeur visuelle et qu'un tel projet viendrait nuire à ce patrimoine collectif.

ATTENDU QUE notre municipalité est interpellée dans ce dossier.

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dument appuyée par : Danielle Morin
Il est résolu :

DE DEMANDER à Hydro Québec de maximiser les infrastructures et les tracés déjà existants.

D'EXIGER d'Hydro Québec de revoir ses études d'impacts environnementales et surtout de procéder à des études d'impacts économiques et sur la santé à long terme dans ce dossier.

D'AUTORISER Mme Catherine Haulard à envoyer copie conforme de la présente résolution à M. Pierre Dupuis, Direction – Affaires régionales et collectivités d'Hydro-Québec à St-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2012

14.2. OMH - Nomination

No : 1307-2012

CONSIDÉRANT QUE Mme Véronique Chevette a du démissionner de son poste au conseil d'administration et doit être remplacée

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Danielle Morin
Dûment appuyée par : Angèle Roy
Il est résolu :

DE CONFIRMER la nomination de M. Réjean Lupien au sein du conseil d'administration pour un mandat de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4. MTQ – Reddition de comptes 2011 PAARM

No : 1308-2012

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de \$32,191.00 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2011.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes.

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées.

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :

QUE la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare informe le MTQ de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2012

15. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)

Dépôt mise-à-jour pétition Ligne Chamouchouane

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 1309-2012

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h45.

M. Gaétan Morin
Maire

Mme Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière